

Expertise et évaluation immobilière

LA FORMATION

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

- Être en mesure de réaliser une évaluation immobilière de qualité
- Comprendre la différence entre estimation et expertise immobilière
- Comprendre les différentes valeurs d'un bien ou de droits immobiliers
- S'approprier différentes méthodes d'évaluation
- Savoir choisir et mettre en œuvre une méthode d'évaluation en fonction de la situation et du bien ou des droits à estimer

Durée

14 heures

Public

- Professionnels régis par la loi HOGUET :
 - Agent immobilier, agent commercial immobilier
 - Administrateur de biens, syndic de copropriété
 - Marchands de biens, bailleurs sociaux, foncières immobilières
- Collaborateurs salariés de ces professionnels
- Personnes en reconversion professionnelle

Tarif inter : 420 € Net de taxes

Tarif intra : sur devis

Organisation

Formation en groupe de 4 à 8 personnes

LE PROGRAMME

Le contexte de l'expertise immobilière amiable et judiciaire

- L'organisation de la profession d'expert immobilier
- La déontologie
- La pratique de l'expertise
- Les différences entre Expertise, évaluation, estimation et avis de valeur
- La charte de l'expert

Notions et fondements des différentes valeurs de biens et droits immobilier

- La notion de valeur
- Valeur vénale vs valeur de marché
- Les autres valeurs à connaître

Les différentes méthodes d'évaluation

- Le contexte
- Les principes de base
- Les méthodes d'évaluation les plus courantes
- Les méthodes plus spécifiques
- La construction d'une méthode

Le choix et la mise en œuvre d'une méthode

- Maison individuelle
- Appartement
- Valeur locative d'un commerce
- Bien démembré

LES MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Modalités :

Cette formation est dispensée 100% en présentiel à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles. Cette formation peut être réalisée en inter ou en intra-entreprise

- Délais :

- Pour les formations planifiées, se reporter au planning prévisionnel de formation
- Pour les formations à la demande, délai d'accès sous 15 jours après la première prise de contact
- Mise en place de la formation dans un délai d'un mois maximum

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'ensemble de nos locaux est adapté aux personnes en situation de handicap
- Un accompagnement spécifique est possible après étude avec notre référent handicap

LES MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES

- La formation alterne des temps d'explication sous forme d'exposé avec vidéo projections et des temps de mise en application sous forme d'exercices
- La formation se déroule au sein de la CCIPA dans une salle équipée d'un vidéo projecteur, d'un tableau blanc, d'une connexion Wi-Fi et de tablettes

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

- Tout au long, un contrôle des connaissances est réalisé au travers de mise en situation et Quizz des connaissances théoriques afin d'évaluer la progression de l'apprenant et ses éventuelles difficultés
- Nous soumettons également un questionnaire d'évaluation qui nous permet de mesurer la qualité perçue de la prestation et si la formation a répondu aux besoins et attentes exprimés
- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant

SUITE DE PARCOURS POSSIBLE ET DEBOUCHES

Possibilité de compléter votre parcours avec les formations suivantes :

- Fiscalité de l'acquisition et de la cession immobilière
- Déontologie, la non-discrimination et lutte contre le blanchiment d'argent
- SCI : Fiscalité de la SCI
- SCI : Constitution et gestion
- La chasse immobilière
- La vente en viager
- Les différents types de baux

LES CONTACTS

Responsable pédagogique : Karine Ricart - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Responsable de la formation : Dominique Riutort - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Responsable Administrative : Karinne Bousquet - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Référent Handicap : Céline Bousquet - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08